

ENTRE HISTOIRE ET NATURE

PARCOURS PERMANENT 10 et 17 km

WITTELSHEIM

France - Haut-Rhin



DÉPART et ARRIVÉE : Mairie

Membre de la FFSP n° F 1257 - Visa FFSP permanent n° 68-343E
Internet : <http://www.ffsp.fr> - E-mail : contact@ffsp.fr



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté n°012156 du 2 août 2001

CIRCUIT DÉCOUVERTE DE WITTELSHEIM

PARCOURS PERMANENT de 10 et 17 km

Lieux d'accueil et d'inscription :

du lundi au vendredi : **Mairie** – 2 rue d'Ensisheim

Heures d'ouverture :

lundi, mardi, mercredi, vendredi	de 9h à 12h et de 15h à 18h
jeudi	de 8h à 12h et de 15h à 18h

Renseignements : **Service des sports 03.89.57.88.25**

samedi et dimanche : **Pâtisserie DEIBER** – 9 rue de Cernay
(à 200 m de la mairie)

Heures d'ouverture :

samedi	de 6h à 16h
dimanche	de 6h à 14h (juillet-août) de 6h à 16h (reste de l'année)

Descriptif du parcours :

Départ au centre-ville, en direction de Cernay. A la sortie de Wittelsheim, le parcours emprunte l'ancienne voie romaine, traverse des champs jusqu'à la forêt.

Après un petit trajet en sous-bois, retour vers les habitations le long de la cité Langenzug et des installations sportives et de loisirs, sans oublier le jardin à thème (les Jardins du Monde).

Environ 500 m le long de la rue de Reiningue, tourner à gauche avant la salle Grassegert, pour continuer sur le **10 km**, traverser la cité Grassegert et poursuivre sur un sentier derrière la cité Amélie 1 en direction de la rue des Vergers, puis retour au centre-ville.

Pour le 17 km, marcher 1 km le long de la rue de Reiningue, contourner la cité Graffenwald par la forêt.

Puis, passer devant Kalivie, le Musée des Mines de Potasse d'Alsace. Au-delà de la nouvelle zone industrielle, le chemin aborde la partie la plus verte de son parcours : il traverse une partie du Rothmoos, réserve naturelle régionale gérée par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

Après avoir longé la cité Amélie 2, le chemin pénètre sur les terrains des anciennes installations minières d'Amélie 1. L'énorme terril, reprofilé par les Mines de Potasse, témoigne de ce récent passé industriel.

A travers prairies et forêt, le chemin rejoint enfin la ville et la Mairie, point de départ et d'arrivée.

Des panneaux donnant des informations sur les sites traversés sont installés tout au long du parcours.

Assurance et licence de participation

La licence est délivrée au départ contre une cotisation de **2 €** ; elle donne droit au tampon IVV si la grille située au verso est remplie ; autocontrôle sur le circuit matérialisé par une lettre ou un chiffre.

La F.F.S.P est garantie en responsabilité civile par **GROUPAMA**.

L'inscription à la randonnée vaut déclaration expresse de non contre-indication médicale à la marche.

Avis Important

Interdiction de fumer en forêt et d'allumer du feu. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés

Premiers secours

Assurés par l'organisateur

SAMU 15 - POMPIERS 18 - URGENCES 112



RENSEIGNEMENTS :

**Service des Sports de la Mairie
Tél. : 03 89 57 88 25**

10 km



17 km

